

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21621 - 80ÈME ANNÉE

Crise Nouvelle-Calédonie: un onzième mort Un homme tué par un tir de gendarme



Onze décès ont été recensés depuis le début des troubles dans l'archipel, en mai 2023. Un homme a été tué le 15 août en Nouvelle-Calédonie par un tir de gendarme lors d'un affrontement entre émeutiers et forces de l'ordre à Thio (est), a indiqué le procureur de Nouméa.

Les gendarmes ont riposté après avoir essuyé des jets de pierre et des coups de feu. Les faits se sont déroulés lors d'une opération de déblaiement d'une route provinciale le 15 août à l'aube.

Les gendarmes ont tenté vers 6 heures du matin de dégager une route provinciale, entravée par une «vingtaine d'individus» qui l'avaient notamment barré d'un engin de chantier. La situation a dégénéré et un gendarme a été blessé au visage par un jet de pierre.

«L'escadron de gendarmes mobiles était violemment pris à partie, dans leur manœuvre de dégagement de l'axe, en subissant des jets de pierre, des cocktails Molotov et des tirs d'arme à feu» auxquels ils ont «riposté», a décrit le procureur Dupas.

Lors de ces affrontements, un premier «*homme parmi les assaillants*» est blessé à 6 heures 30 «*au niveau du cou*» et son «*pronostic vital*» reste «engagé».

Dix minutes plus tard, du fait d'un autre «*tir de riposte*», «*un homme était atteint au niveau de la tête*», a écrit Yves Dupas. Cet homme de 43 ans, habitant de la localité de Thio, est mort durant son transfert vers l'hôpital, toujours selon le procureur de la République.

Dans un communiqué le procureur de la République, Yves Dupas, a indiqué que les faits font l'objet de trois enquêtes distinctes. Deux des trois enquêtes ouvertes concernent les faits de violences à l'encontre des forces de l'ordre. Pour la troisième, a précisé Yves Dupas, «*le parquet a saisi l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) de l'enquête sur les conditions de l'usage des armes par les gendarmes mobiles*», notamment «*sur les qualifications de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner*».

Ces nouvelles violences interviennent trois mois après le début des émeutes sur ce territoire ultramarin du Pacifique sud, le 13 mai dernier. Depuis, même si la contestation vis-à-vis de la réforme du corps électoral est largement redescendue ces dernières semaines, la sécurité n'est pas totalement rétablie.

Alors que la Nouvelle-Calédonie, ravagée par des semaines d'émeutes, de pillages et en pleine crise économique, des

affrontements sporadiques se poursuivent. L'île principale, Grande Terre reste toujours inaccessible par la route en raison de l'insécurité.

Les militants indépendantistes ne sont pas satisfaits de la suspension de la réforme électorale qui avait déclenché un mouvement de contestation. Ils veulent le retrait pur et simple de cette réforme, et annoncent continuer de se mobiliser dans la rue.

Le transfert et le placement en détention en métropole de sept militants de la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), groupe accusé par le gouvernement d'avoir orchestré les émeutes, a lui aussi choqué. Depuis, deux militants ont été placés sous contrôle judiciaire mais doivent rester dans en France.

Raisons pour lesquelles, le Haut-commissariat (le représentant de l'État sur ce territoire), a décidé de maintenir le couvre-feu de 22 heures à 5 heures, et d'interdire le port et le transport d'armes et la vente d'alcool.

Les violences qui touchent la Nouvelle-Calédonie, marquée par les décès de onze personnes dont deux gendarmes. Selon les chiffres du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, les destructions, pillages et incendies ont causé au moins 2,2 milliards d'euros de dégâts.

"Crise économique, chômage et population qui migre : un cocktail explosif"

Trois mois après les mouvements de contestations qui ont secoué le pays, le calme est partiellement revenu en Nouvelle-Calédonie, où la crise économique est profonde.

La Chambre de commerce et d'industrie a dressé un bilan chiffré au 7 août, présenté par son président David Guyenne, et relayé par Les Nouvelles Calédoniennes.

"Les près de 400 entreprises partiellement dégradées font leurs démarches pour rouvrir, mais elles sont longues, les assurances n'ont pas encore indemnisé ou elles ne permettent pas de rouvrir car l'aléa émeute est encore trop fort...", a indiqué la Chambre de commerce et d'industrie.

Cette dernière a précisé que les 400 entreprises totalement dégradées, *"ne rouvriront pas avant deux ou trois ans, explique David Guyenne. Sur le reste de l'économie Calédonienne, 20 000 entreprises environ, elles doivent opérer dans un tissu économique dégradé où en moyenne le taux d'activité est souvent en dessous de 50 %"*.

Ainsi sur ces 740 entreprises à l'arrêt, 47% sont des commerces, 37% des services, 6% des industries et 10% concernent le bâtiment.

Le Produit intérieur brut de la Nouvelle-Calédonie était de 1 092 milliards de francs (chiffre Isee 2022) avec la crise de mai 2024. De plus, 30% du capital productif a été touché, ce qui représente une baisse de 25% du PIB, soit 273 milliards.

"La NC a perdu de manière durable 25 % de sa richesse, constate le président de la CCI. Au mois de mai, nous avons vécu une période de sidération qui a engendré une colère très forte et un désarroi", a indiqué David Guyenne.

"Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de survie, et dans le pire des cas, de mort lente, et c'est tout aussi brutal. Le chef d'entreprise a du mal à se projeter, à voir les solutions, et donc la Nouvelle-Calédonie a du mal à se relever et à créer de la richesse. Notre rôle, à la CCI, est d'essayer d'analyser et d'accompagner les chefs d'entreprise."

Avec la mise en place du chômage partiel ou total pour les salariés des entreprises touchées par les émeutes, 2780 personnes sont au chômage total "exactions" et 17172 au chômage partiel.

Globalement, 30000 personnes pourraient être au chômage. *"Sur ces demandes de chômage partiel, on constate une précaution des entreprises qui voient leur activité se dégrader. Les sociétés qui n'ont rien subi ont un au taux d'activité de 50 %, une partie du dispositif qui permet de résister est le chômage partiel. Les chiffres évoluent chaque jour."*

La CCI, gérant l'aéroport de La Tontouta, s'est alarmé des départs définitifs. *"Nous constatons un solde migratoire négatif de 6 000 personnes, corrigé des forces de l'ordre. Ce sont des Calédoniens installés durablement"*.

"Au premier trimestre 2024, il y a une augmentation de 30% des départs par rapport au premier trimestre 2023, ce qui illustre une crise économique, une incertitude politique, institutionnelle qui était déjà très présente. En revanche en mai 2024, c'est 200 % d'augmentation par rapport à 2023. Quand on a ce tableau : crise économique, chômage et population qui migre, c'est un cocktail explosif", a précisé David Guyenne.

L'État français a mis en place le fonds de solidarité, une aide financière pour les entreprises touchées par la crise directement ou indirectement. 13 696 dossiers ont été déposés, 6 360 ont été validés. De son côté, le dispositif d'aide proposé par la province Sud, 795 dossiers ont été déposés.

Les deux aides ne sont pas cumulables pour les entreprises. *"Le problème actuel, c'est que nous avons près de 50% des dossiers qui ne sont pas encore traités ou régularisés. Les raisons sont en partie liées à une lenteur administrative, une autre*



Ville de Thio en Nouvelle Calédonie

raison, qui est légitime, c'est un contrôle nécessaire, car il y a des risques de fraude ou de détournement, et même de personnes de l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie. Mais du côté des assurances, du chômage, des banques, les délais sont moins entendables".

La direction générale des finances publiques du ministère français de l'Économie et des Finances a indiqué que *"près de 15 300 demandes ont été déposées par les entreprises auprès de la DGFIP, qui en a déjà instruit plus des deux tiers et en a validé la moitié. Ce sont ainsi plus de 19,4 millions d'euros qui ont été versés à 4 262 TPE et PME de Nouvelle-Calédonie dont l'activité économique a été particulièrement affectée"*.

"Environ 20% des dossiers ont été rejetés, les entreprises les ayant déposés ne respectant pas un ou plusieurs critères d'éligibilité, dont à titre principal, la perte de chiffre d'affaires de 50% justifiant l'octroi de l'aide ou le respect de leurs obligations fiscales et sociales."

Un autre dispositif a été mis en place le 5 juillet pour les entreprises les plus en difficulté. Mais, les premiers versements aux entreprises pourraient seulement intervenir au début du mois de septembre 2024.



Sé ki Lo zanfan Lo pli zoli ?

Si y donnand in momon kissa i lé lo zanfan Lo pli zoli parmi toute, asiréman li va répons à ou ke sé la siène, sèt li la fé. Sa lé normal, nout toute nou konpran sa.

Sa y fé mazine à nou nout Lang kréol rényoné. Sa in Lang nou la fé lsi dans nout péi, nout zansèt la fé à li pou ke toute domoun y viv dessi se p'ti péi y kompran à zot ante zot. Y fo dir ke dann tan lo komansman nout péi, domoun té i sort in pé partout y zot té i koz pa mêm Lang. Fransé, malgas, comor, afrikin, zindien, shinois, ... tou sa té y doi viv ansanm é té y doi konprann à zot. Falé trouv in solision, Ala konsa nout kréol lé né é y viv ankor zordi. Nout zanfan, ti zanfan i koz a li.

Kossa lé pli zoli ke sa ? Mi wa pa. Sa nout Lang, sa nout trézor. Nout fason kozé y explik nout fason viv, nout fason èt, nout filozofi. Ben alors Alon kontinié mète a li en lèr : koz a li tou lé zour, partou, dann la kaz, dann lékol, dann télé. Alon ékri a li, Alon lir a li, Alon aprann a li!

A bon antandèr.

Justin

N.B. Ce modékri a été publié le 14 août sur le site de Témoignages.re

« Li pass son tan pou tir défo dsi l'moune »

Médam zé méssyé, la sossyété, koz èk mwin sé koz èk in kouyon mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami, nou k 'lé partizan lo viv ansanm mi panss souvan défoi ni doi poz anou késtyon dsi labitide noute bann konpatiyote pou tir défo toulmoune épi ninporte ki :inn sé in gro patate, l'ote lé mal kostimé, l'ote ankor kan i sava i diré k'i vien...

Boudikonte mi oi , sanb pou mwin, néna konm in vyé fon lintoléranss-la méshanssté- dann la sossyété rényonèz.Olèrk di shakinn néna son gayar dann ni pass noute tan tir lo pou avèk lo lante dann la tête la poin shové.

Sa i komanss dopi étan marmaye apré sa i kontinyé an grandissan, mi diré mèm an vyéllissan é sa lé domaz pars sansa la vi noré té pli vivab kant mèm an parmi nou.

Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é mi di azot in dèrnyé kozman k'i di konmsa : « *anval in mo sé garde in ami, dir in mo sé pèrde in ami* » é ni rorouv pli d'van, sipétadyé.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433